**E2.0 Modèle de plan de gestion de l'énergie**

**Pratique de base** : E2.0 – Plan de gestion de l'énergie

**Classes d'actifs applicables** : Bureaux, établissements de soins de santé, centre commercial fermé, immeubles universels, immeubles résidentiels à logements multiples

|  |
| --- |
| Mode d'emploi :  *Tout le texte gris en italique avec des bordures comprend des instructions pour vous aider à préparer la pratique de base requise pour votre bâtiment.*   1. Remplacez tout [texte bleu entre crochets] dans le document par des informations spécifiques au bâtiment. 2. Si nécessaire, effectuez les tâches nécessaires ou engagez un consultant tiers pour effectuer les tâches afin que vous puissiez remplir les sections pertinentes du modèle avec des informations spécifiques au bâtiment. 3. Supprimez tout le texte en italique gris lorsque vous aurez rempli toutes les sections pertinentes avec des informations spécifiques au bâtiment. 4. Remplissez la liste de contrôle ci-dessous pour confirmer que votre plan de gestion de l'énergie répond aux exigences des pratiques de base. 5. L'objectif de cette pratique de base est d'élaborer un plan de gestion de l'énergie qui servira de fondement à une réduction de l'énergie et des émissions de carbone. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Guide de terrain BOMA BEST 4.0](https://bomabestfieldguide.org/field-guide-for-sustainable-buildings/e2-0-energy-management-plan/), [l'ISO-50001 Overview](https://natural-resources.canada.ca/energy-efficiency/energy-efficiency-for-industry/energy-management-industry/iso-50001-energy-management-systems-standard/20405)1, [l'ISO-50001](https://www.csagroup.org/store/product/CSA%20ISO%2050001%3A19/)1 (ou une norme équivalente), et le [Guide des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'énergie – Pour les bâtiments commerciaux et institutionnels 1 de RNCan](https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/rncan-nrcan/M144-256-2014-eng.pdf). |

|  |
| --- |
|  |
| ***Liste de contrôle :***  *Vérifier l'applicabilité de la pratique de base :*   * *Le projet doit appartenir à la classe d'actifs bureaux, établissements de soins de santé, centre commercial fermé, immeuble universel ou immeuble résidentiel à logements multiples* * *Les projets qui répondent à la question E2.1a - Plan de transition à consommation énergétique nette zéro peuvent inscrire cette pratique de base comme « sans objet ». La documentation préparée pour la question E2.1 est permise comme solution de rechange au plan de gestion de l'énergie.*   *Le plan de gestion de l'énergie doit satisfaire aux exigences suivantes :*  *Le plan de gestion de l'énergie a été examiné et mis à jour au cours des 5 dernières années.*  *Décrire la gestion de l'énergie à l'avenir, y compris l'établissement d'objectifs ou de cibles par rapport à la base de référence ou la gestion des émissions de carbone.*  *Pour chacune des mesures de conservation de l'énergie (ECM) énumérées dans la plus récente évaluation énergétique, indiquez ce qui suit :*   * *S'il sera mis en œuvre (sinon, expliquez pourquoi)* * *Le budget associé (coût de mise en œuvre, économies, incitatifs)* * *Aperçu des mesures à utiliser pour mesurer les progrès.* * *Un calendrier d'achèvement (un an, cinq ans et 10 ans)* * *La personne responsable de la mise en œuvre*   (***Pour les plans de gestion de l'énergie à l'échelle du portefeuille****) Inclure un exposé narratif qui décrit la façon dont le plan est appliqué au niveau du bâtiment.* | |

**PLAN DE GESTION DE L'ÉNERGIE**

*Conseil utile !*

*S'il s'agit d'un projet de recertification, les équipes de projet peuvent utiliser le plan de gestion de l'énergie précédent élaboré pour la meilleure pratique 3 de BOMA BEST 3.0 comme base de leur nouvelle politique. Les équipes de projet doivent garder à l'esprit que les cibles d'émissions de carbone sont un nouvel ajout à la pratique de base, et cela devra être ajouté pour répondre aux nouvelles exigences de base.*

[Insérer le nom et / ou l'adresse du bâtiment]

[Insérer le nom de l'organisation]

[insérer la description de l'immeuble – nombre d'étages, de locataires, de places de stationnement (souterraines ou de surface) et d'autres caractéristiques distinctives]

[Insérer la date à laquelle le plan a été créé / la date la plus récente à laquelle il a été examiné]

Introduction et objectif

La gestion de l'énergie est une partie importante de l'exploitation et de la gestion de l'entretien des bâtiments qui implique la surveillance continue et l'amélioration de la performance énergétique et carbone d'un bâtiment. Le plan de gestion de l'énergie définit et documente les mesures propres aux bâtiments pour améliorer le rendement des bâtiments et fixer des objectifs réalistes en matière de carbone et d'énergie. L'élaboration de ce plan vise à jeter les bases d'un futur programme de réduction de l'énergie et des émissions de carbone afin de réduire l'impact du bâtiment.

Responsabilités

[Insérer le nom], gestionnaire immobilier ([Insérer le nom de l'organisation]) de [Insérer le nom du bâtiment], est responsable de ce qui suit :

* Travailler avec les parties concernées impliquées dans l'élaboration du rapport d'évaluation énergétique afin de déterminer les mesures de conservation de l'énergie (ECM) et les mesures de réduction du carbone (CRM) qui sont réalisables à mettre en œuvre.
* Obtenir les approbations d'immobilisations nécessaires pour faire progresser la mise en œuvre des ECM et des CRM.
* Élaborer un calendrier pour la mise en œuvre des ECM et des CRM.
* Désigner des parties responsables qui superviseront la mise en œuvre de certains ECM et CRM.
* Déterminer les cibles appropriées en matière d'énergie et de réduction des émissions de carbone.
* Définir les tâches requises pour atteindre les objectifs en matière d'énergie et de carbone.

Stratégie

## Planification

[Dans cette section, décrivez les processus actuels de gestion de l'énergie et du carbone en place et discutez des domaines à améliorer.]

1. *Examiner les processus de gestion de l'énergie et du carbone en place dans le cadre du projet. Rédiger un récit de ce qui est actuellement mis en œuvre et qui est responsable de chaque mesure. (Les pratiques admissibles peuvent comprendre la surveillance de l'énergie et du carbone, de l'équipement à haut rendement et des systèmes automatisés.*

*FACULTATIF : Remplissez la version modifiée du Tableau de bord prospectif en gestion de l'énergie de RNC joint à la fin du présent document. Il ne s'agit pas d'un document obligatoire, mais il peut être utile de comprendre les processus actuels de gestion de l'énergie d'un projet et les prochaines étapes raisonnables. Le seuil minimal pour la pratique de base E2.0 a été mis en évidence en vert.*

1. *Identifier les domaines d'amélioration dans les processus existants de gestion de l'énergie et du carbone. Rédiger le récit des aspirations futures pour la performance de construction. Les projets devraient tenir compte des émissions de carbone de portée 1 et 2 (c.-à-d. Fuites de réfrigérant, combustion sur place et consommation d'énergie achetée). Les projets devraient travailler à l'élaboration d'une approche pour évaluer les émissions de portée 3 (c.-à-d. les émissions des véhicules du parc automobile et des fournisseurs de services).*

## Priorités en matière de gestion de l'énergie et du carbone

[Dans cette section, discutez des mesures de conservation de l'énergie et de réduction des émissions de carbone qui seront mises en œuvre en fonction de la plus récente évaluation énergétique.]

1. *Passez en revue les mesures de conservation de l'énergie (ECM) et les mesures de réduction du carbone (CRM) les plus récentes identifiées dans la plus récente évaluation énergétique.*

1. *Déterminer quels ECM et CRM seront mis en œuvre. Rédiger un texte narratif décrivant chaque ECM et CRM, le budget associé à la mise en œuvre et un calendrier de mise en œuvre. La partie responsable de la mise en œuvre de chaque mesure devrait également être identifiée à ce stade.*
2. *Remplissez le tableau ci-dessus avec les détails ECM et CRM. Exemple Mesures énergétiques et de conservation en bleu.*
3. *Pour tout ECM et CRM qui ne sera pas mis en œuvre, rédiger un exposé des raisons pour lesquelles cette mesure de conservation n'a pas été incluse.*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Mesure de conservation potentielle**  **(ECM ou CRM)** | **Économies d'énergie**  **(kWh, kBtu, $)** | **Économies de carbone**  **(kgCO2e)** | **Capital net estimatif**  **Coût ($)** | **Période de récupération estimée**  **(Années)** | **Calendrier d'achèvement estimatif** | **Partie responsable** |
| Ex : Modernisation des cages d'escalier intérieures avec des LED | 200 000 kWh | 5000 kgCO2e | 125 000 $ | 4,0 | Jan. 2028 | Exploitant de l'immeuble |
| Ex : Installation d'aérateurs à faible débit dans les robinets de toilettes | 50 000 kWh | 1250 kgCO2e | 17 700 $ | 1,5 | Déc. 2026 | Exploitant de l'immeuble |

## Cibles et objectifs

[Dans cette section, discutez des objectifs spécifiques de réduction de l'énergie et /ou du carbone.]

1. *Une fois que les ECM et les CRM qui seront mis en œuvre auront été choisis, réfléchissez à l'impact que cela aura sur les mesures énergétiques et carbone du projet à court et à long terme.*
2. *Avec l'équipe de gestion de l'énergie du bâtiment et le consultant tiers qui a effectué la dernière évaluation énergétique, déterminez un objectif réaliste en matière d'énergie et de carbone et un calendrier pour atteindre cet objectif.*
3. *Rédigez un récit décrivant l'objectif en matière d'énergie et de carbone et le calendrier pour atteindre l'objectif.*

Période de temps

Ce plan a été mis en œuvre le [Insérer la date] et sera examiné et mis à jour au moins une fois tous les cinq (5) ans

*Inclure ci-dessous la signature du membre de l'équipe responsable de la mise en œuvre du plan de gestion de l'énergie. Les exemples incluent le gestionnaire immobilier, le propriétaire de l'immeuble ou l'exploitant de l'immeuble.*

Signature de [Gestionnaire immobilier] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: 01-Jan-2024

**Feuille de route pour la gestion de l'énergie2**

| **Niveau** | **Engagement** | **Planification** | **Organisation** | **Projets** | **Financement** | **Suivi** | **Communication** | **Formation** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **5** | € Il existe un plan de gestion de l'énergie qui comporte des objectifs clairs en matière d'énergie et de réduction des émissions de carbone, qui a l'engagement de la haute direction et qui est largement communiqué. | € Un plan complet de gestion de l'énergie couvre toutes les principales catégories de pratiques, définit la façon dont les objectifs seront atteints et est mis en œuvre par tous les ministères avec le plein appui de la haute direction. | € La gestion de l'énergie est pleinement intégrée dans la structure de gestion avec une délégation claire de la responsabilité de la consommation d'énergie.  Voir E4.3 – Surveillance des données | € L'identification des projets d'immobilisations, de comportements, d'exploitation et d'entretien, l'élaboration d'analyses de rentabilisation et la mise en œuvre sont en cours.  Voir E2.2 – Plan d'immobilisations | € Les critères d'investissement, les mécanismes de financement et l'engagement à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de carbone sont clairement définis. | € Un système de comptabilisation de l'énergie et du carbone fixe des objectifs, prévoit l'utilisation, surveille l'utilisation par rapport à une base de référence et aux prévisions, et identifie les défauts. Les économies sont suivies au niveau du projet et du système à l'aide de sous-paramètres. Le rendement est étalonné.  Voir E3.2a – Analyse comparative des émissions de carbone  Voir E5.2 – Conservation réalisée | € La valeur de l'efficacité énergétique et de la réduction du carbone et la performance de la gestion de l'énergie sont rapportées et commercialisées, à la fois au sein de l'organisation et à l'extérieur, de manière continue.  Voir E3.3 – Reconnaissance par un tiers | € La haute direction, les exploitants d'immeubles et le personnel ou les locataires sont formés pour soutenir pleinement le rendement énergétique. |
| **4** | € Il existe un plan officiel de gestion de l'énergie, mais il n'y a pas d'engagement actif de la part de la haute direction. | € Tous les départements sont représentés au sein de l'équipe de planification avec un certain soutien de la haute direction. | € Un comité de l'énergie est utilisé comme principal canal de communication avec le contact direct avec les principaux utilisateurs d'énergie. | € Il y a une identification formalisée mais peu fréquente des opportunités énergétiques, des analyses de rentabilisation de base et de la mise en œuvre. | € Les critères d'établissement des coûts du cycle de vie et/ou de taux de rendement interne sont utilisés. | € Le rendement à l'échelle de l'installation est surveillé par rapport à une base de référence et étalonné à l'aide d'indicateurs de rendement clés. Les résultats des grands projets sont mesurés.  Voir E3.1a – Analyse comparative de la consommation d'énergie | € Il existe un programme continu de sensibilisation du personnel et des locataires, et les progrès sont signalés au moyen de campagnes publicitaires régulières. | € La haute direction ou le personnel et les locataires ont reçu une formation ponctuelle. Les opérateurs de bâtiments sont entièrement formés pour soutenir le rendement énergétique. |
| **3** | € Le plan de gestion de l'énergie établi par le gestionnaire de l'énergie, le comité de l'énergie ou l'équivalent n'a pas été adopté. | € Seuls les techniciens ou les gestionnaires techniques participent à l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie. | € Un gestionnaire de l'énergie est en place, mais n'a pas de responsabilité ou d'autorité claire. | € Le développement de possibilités d'économies d'énergie est ponctuel et peu fréquent. Il n'y a que la mise en œuvre sélectionnée. | € Les investissements sont fondés uniquement sur des critères de récupération à court terme ou simples, sans tenir compte de l'établissement des coûts du cycle de vie. | € Le rendement à l'échelle de l'installation est surveillé par rapport à une base de référence en utilisant des données sur les services publics avec une utilisation ponctuelle des résultats. Aucune analyse comparative n'est effectuée. | € La sensibilisation du personnel et des locataires n'est qu'occasionnelle et ponctuelle. | € Les opérateurs de bâtiments sont formés pour entretenir les principaux systèmes énergivores. |
| **2** | € Il existe un ensemble non documenté de lignes directrices ou de procédures sur l'énergie et le carbone. | € Une personne a été déléguée pour élaborer un plan de gestion de l'énergie. | € Un gestionnaire de l'énergie est une responsabilité à temps partiel qui a des pouvoirs limités. | € Seules des évaluations informelles sont effectuées avec des ressources ad hoc pour identifier les possibilités d'économie d'énergie. | € Seules des mesures peu coûteuses de conservation de l'énergie et de réduction des émissions de carbone sont mises en œuvre. | € Les rapports sur les coûts sont basés sur les données des factures d'utilité. Aucune analyse comparative n'est effectuée.  Voir E4.1a – Suivi de la consommation d'énergie | € Seuls les contacts informels sont utilisés pour promouvoir l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone. | € Les exploitants de bâtiments reçoivent une formation ponctuelle sur les technologies et les pratiques éconergétiques et de réduction des émissions de carbone.  Voir E12.1 – Formation sur l'énergie et le carbone |
| **1** | € Il n'existe pas de lignes directrices ou de procédures. | € Il n'existe pas de plan de gestion de l'énergie. | € Il n'y a pas de responsabilité ou de contact lié à l'énergie entre la direction, le personnel et les occupants. | € Il n'y a pas de mécanisme ou de ressources pour identifier ou développer des possibilités d'économie d'énergie. | € Les investissements dans l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone ne sont pas poursuivis. | € Aucune donnée sur l'énergie ou le carbone n'est suivie ou étalonnée. | € L'efficacité énergétique et la réduction des émissions de carbone ne sont pas encouragées. | € Il n'y a pas de formation sur la gestion de l'énergie ou l'exploitation. |

Cette rubrique n'est pas une exigence, mais un outil utile. Les exigences minimales de la pratique BOMA BEST de base E2.0 sont surlignées en vert. Les niveaux au-delà de la base de référence qui se rapportent à des crédits supplémentaires ont été étiquetés en rouge.